

Revue de la presse du 14/03/2014

➤ SAR la Princesse Lalla Meryem préside la cérémonie de signature de cinq conventions de partenariat dans le domaine de la sécurité routière

SAR la Princesse Lalla Meryem, présidente de l'Union Nationale des Femmes du Maroc (UNFM), a présidé, samedi 08 mars à Skhirat, la cérémonie de signature de cinq conventions de partenariat dans le domaine de la sécurité routière, en marge de l'ouverture du premier Congrès international "Femme et sécurité routière : projet de société". Ces conventions, signées entre l'UNFM, d'une part et les ministères de la santé, de l'Équipement, du transport et de la logistique, la Fondation Caisse de dépôt et de gestion (CDG), l'entraide nationale et la Fondation du Groupe Banque Populaire, d'autre part, visent la promotion de la prévention des accidents de la route et la conclusion de partenariats et d'accords de coopération entre les parties concernées: départements gouvernementaux, professionnels et société civile.

• *Le Reporter* •

➤ Réponse à la presse suite à l'échouement du navire marocain SILVER à l'avant-port de Tan-Tan

En réponse aux articles parus dans la presse suite à l'échouement du navire marocain SILVER à l'avant-port de Tan-tan qui ont pointé du doigt le Maroc pour manque de moyens humains et matériels pour faire face aux catastrophes environnementales et qui ont préconisé un accord entre le Maroc et l'Espagne pour mieux lutter contre la pollution due aux hydrocarbures, le Ministère a jugé nécessaire de partager les éléments suivants avec l'opinion publique : Le Maroc dispose d'un Plan d'Urgence National pour la lutte contre la pollution accidentelle institué par le décret n°2-95-717 du 10 rejev 1417 (22.11.1996) relatif à la préparation et à la lutte contre les pollutions marines accidentelles. La coordination en ce domaine a été confiée à l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement. Un arrêté du premier ministre n°3-3-00 du 17 jourmada I 1424 (16.07.32003) a été pris pour application des dispositions dudit décret.

• *Maritime News* •

➤ Le Maroc et le Qatar décident la reconnaissance mutuelle des brevets maritimes

Les deux parties ont décidé de "former un groupe de travail pour la promotion de la coopération bilatérale dans tous les domaines en relation avec les transports dont les chemins de fer, l'aviation civile et les ports", a déclaré à la presse le ministre qatari des Transports, Jassem Ben Sif Ben Ahmed Sliti, à l'issue de ses entretiens avec son homologue marocain, Aziz Rabbah, tenus dans le cadre de la 5^e Haute commission mixte maroco-qatarie. Il s'agit notamment du mémorandum d'entente relatif à la reconnaissance mutuelle des diplômes conformément aux dispositions de la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer STCW 95.

• *Maritime News* •

➤ L'APACOM tient avec succès sa première assemblée générale ordinaire

L'Association Professionnelle des Agences et Compagnies Maritime (APACOM) a tenu samedi dernier 8 mars sa première Assemblée Générale Ordinaire dans la salle des conférences du Conseil Régional de Tanger-Tétouan. Tous les membres du nord, les délégués du Centre-sud et des provinces sahariennes ont pris part à cette réunion solennelle pour cimenter leur alliance et faire une analyse des activités et des réalisations de cette première année.

• *Maritime News* •

➤ Naufrage de dakhla : que s'est-il passé?

Quand Attaouss, le bateau de pêche sardinier, a levé les amarres en quittant le port de Dakhla à 4h du matin, il n'aurait pas déclaré à l'autorité portuaire le nombre exact des marins qui se trouvaient à son bord. En général, ce chalutier a une capacité de transport maximale de 35 pêcheurs. Que s'est-il donc passé ? Attaouss aurait été coupé en deux par un géant de

la pêche hauturière «Midoy» qui n'aurait même pas senti le choc de l'accident et continué son chemin. L'accident a eu lieu à quelques 4,5 miles de la baie du port de Dakhla par un temps normal. Bilan : 3 morts dont le capitaine du chalutier, 18 secourus et entre 10 et 15 portés disparus parmi les occupants du chalutier Attaouss.

• *Le Journal De Tanger* •

➤ Port Tanger Med : Prochaine ouverture d'une galerie marchande

L'Agence Spéciale Tanger Méditerranée (TMSA) vient de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif à l'exploitation d'espaces commerciaux au port de Tanger Med.

• *Le Journal de Tanger* •

➤ L'ONCF se met sur les rails du continent

L'Office national des chemins de fer (ONCF) ne pouvait pas mieux célébrer ses 50 ans d'activité. D'une pierre deux coups, le transporteur ferroviaire a en effet signé, deux nouvelles conventions de coopération avec la société des chemins de fer du Gabon et celle de Djibouti, concrétisant ainsi une nouvelle dimension que le transporteur ferroviaire compte insuffler à ses activités. Ces partenariats ont été scellés en marge d'un séminaire international organisé autour du thème central des «Chemins de fer entre le passé, le présent et l'avenir», en collaboration avec l'Union internationale des chemins de fer (UIC), dont l'ONCF préside la représentation africaine.

• *L'Observateur Du Maroc* •

➤ Laenser publie une circulaire relative à l'expropriation de terrains

Le gouvernement a adressé via le ministère de l'Urbanisme une circulaire à tous les responsables locaux afin de libérer les biens extorqués depuis plus de 10 ans sans réalisation des projets programmés. Abdelaziz Benzakour, président d'al Wassit, a fait savoir, lors d'une journée d'étude organisée par le ministère de l'Urbanisme, que les plaintes relatives à l'expropriation de terrains arrivent à la tête de la liste des plaintes déposées auprès de l'institut.

• *Akhbar Al Youm* •

➤ Redéfinition des priorités de l'Exécutif: la nouvelle feuille de route gouvernementale sera annoncée en avril prochain

Après une dizaine de réunions, la commission technique chargée de réviser le programme gouvernemental vient d'achever sa mission. La balle est désormais dans le camp des chefs de file des quatre partis politiques de la coalition gouvernementale qui doivent valider le document ficelé par la commission technique. Il ne s'agit pas d'une révision du programme gouvernemental, mais plutôt d'une redéfinition des priorités. Le Chef du gouvernement devra annoncer les nouvelles grandes lignes de l'action gouvernementale lors de la session parlementaire d'avril.

• *Le Matin Du Sahara* •

➤ Télégramme : Les complices de l'ancienne gestion de la Wilaya

Les complices de l'ancienne gestion de la wilaya dont on entend les échos dans les bureaux du rez-de-chaussée au 5ème étage de la wilaya de Rabat-Salè-Zemmour-Zaërs, ne savent plus où se mettre depuis que la tête du chef des recettes est tombée, sans entraîner, hélas, disent des observateurs, les pique-assiettes qui ne taisaient pas la sieste pour ramasser au maximum, sachant qu'un jour le vent allait tourner. Des fonctionnaires honnêtes, pleins de dettes, sont effarés par les révélations qu'aucune Cour des Comptes n'a pourtant divulguées. Le bouche à oreille fonctionne à merveille, où l'on découvre les mensonges et le passe-droit qui ont détruit cette maison, qui aura du mal pour se relever stop.

• *L'Opinion* •